



## Preambule

### Fonctionnement et Règlement intérieur

Guitar School est un établissement privé dont l'activité principale est l'enseignement de la guitare acoustique, électrique et basse électrique en cours individuels et collectifs.

## Règlement concernant l'administration

## Contacts

Les rencontres avec le directeur/professeur se font sur rendez-vous pris par **telephone** au 06 64 38 54 96 ou par **email** à l'adresse suivante : [guitarschool35@gmail.com](mailto:guitarschool35@gmail.com)

## Assurances

L'école n'est pas responsable des dommages que les instruments personnels pourraient encourir quel que soit le lieu ou les circonstances de leur utilisation. La responsabilité de Guitar School n'est engagée que pendant la présence du professeur et de l'élève durant les cours.

## Absences

Toute absence prévisible d'un élève en cours individuel doit être **obligatoirement signalée 24 heures avant le cours** en laissant un message au 06 64 38 54 96. Si l'absence devait se prolonger au-delà d'une semaine, l'élève est invité à en informer le professeur par e-mail à l'adresse suivante : [guitarschool35@gmail.com](mailto:guitarschool35@gmail.com)

**Les absences aux cours collectifs ne sont pas rattrapées individuellement.** Il est toute fois possible de trouver un arrangement entre les élèves du groupe pour annuler le cours et le rattraper ultérieurement.

En cas de report de cours, l'élève est tenu de se présenter au jour et à l'horaire de cours de compensation proposé par le professeur.

**Si l'élève est absent à ce rattrapage, le cours ne sera plus reporté.**

Les cours ne sont plus rattrapables après le 14 juin 2024.

**Les cours non rattrapés et non pris ne sont pas remboursés sauf cas exceptionnels :** maladie ou hospitalisation prolongée ou déménagement pour raisons professionnelles ou familiales, une remise totale ou partielle des frais trimestriels d'enseignement peut être consentie à la demande des intéressés sur présentation de justificatifs.

## Comportement individuel

Les élèves sont tenus d'avoir un comportement respectueux envers leur professeur. Il est déconseillé aux élèves de déranger le cours par une conduite « inconvenable ». Tout comportement indélicat engendrera, après un avertissement, une radiation de l'école sans remboursement des séances restantes.

Tout discours prosélyte (politique ou religieux) ou propagandiste est strictement proscrit dans l'enceinte de l'école.

## Accompagnement des enfants

Par mesure de sécurité nous invitons les parents :

- A accompagner leurs jeunes enfants jusqu'à l'intérieur de la salle de cours.
- A prendre toute disposition pour assurer le transport de leur enfant à l'aller et au retour aux horaires prévus. (L'élève dont les parents ne seraient pas présents à l'issue du cours devra patienter discrètement dans la salle ou sur le parking.
- A respecter les règles de circulation aux abords de l'école.
- A veiller à ce que les enfants ne troublent pas le voisinage avant et après le cours. Il est formellement interdit de courir sur le parking ou de gêner le passage des véhicules.



## Règlement concernant la facturation

Toute année scolaire commencée est due dans son intégralité.

Les paiements peuvent se faire en **4 fois** (uniquement pour les personnes démarrant les cours au premier trimestre. Pour les inscriptions en janvier seulement un paiement en 2 fois est accepté).

Tous les chèques (à l'ordre de « Jocelyn Guyomard » et datés au jour de l'inscription) sont donnés le jour de l'inscription, **le premier chèque est encaissé dans les jours qui suivent l'inscription**, les autres chèques seront encaissés entre le 10 et le 15 de chaque mois.

La somme de tous les chèques doit correspondre au montant global du forfait choisi.

Le paiement peut aussi se faire par virement bancaire : FR76 3000 3017 1800 0506 3522 880

Toute personne n'ayant pas réglé les cours une semaine après le premier cours se verra refuser l'entrée de la salle.

## Règlement concernant le cursus

La partie pédagogique des activités de l'école entraîne certaines contraintes :

- L'assiduité au cours est nécessaire au bon suivi par le professeur.
- Un travail personnel quotidien est souhaitable.

## Cours collectifs

Il est prévu de réunir des groupes de 4 personnes maximum, mais en cas de force majeure il est possible que ce nombre soit de 5 personnes. Les groupes sont formés en début d'année (ou pendant l'année dans la mesure du possible), le professeur se réserve le droit de modifier ces groupes si besoin (ex : disparité de niveau, incompatibilité d'humeurs). Un groupe de deux adultes (cours de 1h) peut être divisé en deux cours individuels de 30mn sans changement de prix.

## Règlement concernant les locaux et le matériel

Le matériel mis à disposition des élèves et des accompagnants doit être respecté :

Amplis, instruments, pupitres, chaises dans les salles de cours.

## Autres

L'inscription à la Guitar School vaut acceptation des termes du présent règlement.

À St Meloir des Ondes le : ..... / ..... / 2023

Nom : ..... Prénom : .....

• Autorisation de publication de photos sur le site [www.guitarschool-stmalo.com](http://www.guitarschool-stmalo.com) représentant : moi / mon enfant dans le cadre des cours de guitare de l'année 2023-24. J'autorise / Je n'autorise pas

Signature ( précède de la mention « lu et approuvé »)